

national à développement conjoint. Des projets sont créés, élaborés et administrés suivant les conditions fixées dans des accords de coopération entre Parcs Canada et d'autres organismes.

Concrétisée par le réseau Rideau-Trent-Severn, l'importance actuelle des canaux historiques en tant que voies d'eau récréatives favorise non seulement la navigation, mais également la participation des visiteurs à diverses activités de loisir. Ces canaux ont pris une nouvelle signification en illustrant l'évolution historique et les débuts de la technologie.

Les aires de patrimoine national à développement conjoint renferment des ressources naturelles et culturelles qui font partie du patrimoine et qui ont une importance à l'échelle nationale. Ces ressources doivent se trouver dans un état et un emplacement permettant leur protection permanente sur une base conjointe. Il peut s'agir de ressources naturelles et culturelles caractéristiques ou d'exemples d'un type particulier d'élément du patrimoine comme des routes terrestres et fluviales, des zones de conservation urbaines, des paysages ruraux typiques ou des cours d'eau sauvages. Chaque accord relatif à une aire de patrimoine national à développement conjoint porte sur une variété de ressources et est conçu spécialement pour réaliser les objectifs communs des participants.

**Parc de la Gatineau.** En plus des parcs nationaux, une aire récréative de 356 km<sup>2</sup>, connue sous le nom de parc de la Gatineau, est située au nord d'Ottawa et de Hull. Étant donné qu'elle fait partie de la région de la capitale nationale, le gouvernement fédéral est en train de l'aménager par l'entremise de la Commission de la capitale nationale. C'est une région naturelle offrant d'immenses possibilités et s'étendant sur une distance de 56 km au nord de Hull. Quarante kilomètres de routes panoramiques, des belvédères magnifiques, des lacs, des cours d'eau poissonneux, des plages, des terrains de pique-nique et de camping et des sentiers pour les excursionnistes et les amateurs de ski font de ce parc l'un des plus intéressants lieux de divertissement au Canada. Il accueille chaque année près de 1.8 million de visiteurs. On élabore actuellement un programme-cadre en vue de son aménagement futur.

## Parcs provinciaux

### 1.5.2

Toutes les provinces ont aménagé des parcs sur leur territoire. Il s'agit dans certains cas de régions sauvages préservées afin que certains endroits du pays demeurent dans leur état naturel. Toutefois, la plupart ont moins d'envergure mais sont remarquables pour leur paysage; faciles d'accès, ce sont des terrains de divertissement qui sont ou seront un jour dotés de services de camping et de pique-nique.

**Terre-Neuve.** Au début des années 50, les premières installations organisées de loisirs ont été des terrains de pique-nique au bord des routes. Actuellement, le ministère du Tourisme administre 72 lieux comprenant des terrains de camping, des parcs de jour, 17 plages publiques intérieures et côtières, une zone sauvage et des sanctuaires d'oiseaux de réputation internationale dans l'Atlantique Nord. Le parc commémoratif Sir Richard Squires et le parc River of Ponds sont situés sur des rivières à saumons qui se jettent dans l'Atlantique, tandis que d'autres comme Bellevue Beach et Chance Cove sont situés sur la côte spectaculaire de la province.

**Île-du-Prince-Édouard.** Le réseau de parcs provinciaux comprend 40 régions groupant cinq catégories de parcs: réserves naturelles, parcs de conservation du milieu naturel, parcs récréatifs, haltes en bordure des routes/accès aux plages et parcs historiques. Ces parcs, entretenus par le ministère du Tourisme, des Parcs et de la Conservation, rehaussent les routes panoramiques qui serpentent le long des côtes.

Deux des parcs récréatifs sont des lieux de villégiature: Brudenell dans le comté de Kings et Mill River (en cours d'aménagement) dans le comté de Prince. Chacun d'eux comporte des installations diverses de loisir et d'hébergement, entre autres un terrain de golf de 18 trous.

**Nouvelle-Écosse.** Le réseau de parcs provinciaux, administré par la Division des parcs et des loisirs du ministère des Terres et Forêts, a débuté à la fin des années 50 par